

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ERE REUNION DE 2017**

**Séance du 15 mars 2017**

CD20170315\_7

id. 3072

*L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE  
AU PRÉSIDENT POUR PERCEVOIR LES INDEMNITÉS  
COMPENSATRICES CONSÉCUTIVES À DES SINISTRES**

Par délibération en date du 28 avril 2015 et en application de l'article L.3211-2 du CGCT, Monsieur le Président a obtenu délégation pour accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.

Monsieur le Président s'est engagé à rendre compte de l'exercice de cette délégation.

Monsieur le Président a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée départementale un état récapitulatif des indemnités perçues depuis, qui ont entraîné l'émission de titres de recettes pour un montant total de 810 921,53 € dont détail ci-annexé. Sur cette somme, 680 828 € ont été perçus au titre de l'indemnisation pour les dommages dus à la tempête.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Donne acte de sa communication à Monsieur le Président, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le tableau présenté en annexe relatif aux indemnités compensatrices consécutives à des sinistres.

Acte donné.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC